

la différence :
opération est

Pour cette opération, je dis : 3 ôtés de 6 reste 3 : ensuite, 8 ôtés de 7, ne se peut ; j'emprunte sur le chiffre à gauche, 1, qui vaut 10, et 7 font 17 alors je dis 8 ôtés de 17, reste 9 : ayant emprunté sur le 8, il ne vaut plus que 7 ; je dis donc, 4 ôtés de 7, reste 3, que je pose ; de sorte que la différence ou le reste est 393. La preuve comme à la question précédente.

francs ; il en a
2 francs.

Preuve de l'Addition.

D. Comment fait-on la preuve de l'addition ?

plus grand,
ste 2, que je
pose de mê-
différence est

R. Par la soustraction ; mais on commence par la gauche : on ôte le total de chaque colonne du nombre qui est au-dessous, on pose le reste sous ce nombre, pour le joindre avec le chiffre qui répond à la colonne suivante : de cette quantité on retranche la totalité de la colonne ; on continue ainsi jusqu'à la dernière colonne. Si du total de l'addition on peut ôter sans reste le montant de toutes les colonnes, c'est-à-dire s'il vient zéro sous la dernière, c'est une preuve que la règle est bien faite. Ainsi, ayant trouvé dans la question 1re, que les trois nombres ci-dessous ont pour somme, 1937,

123 avec le
ce qui prou-

faire ; il en
faire ?

428	
635	
874	
1937	Somme.
110	Preuve.

je fais la preuve en disant 4 et 6 font 10, et 8 font 18, lesquels ôtés de 19, il reste 1, que je pose sous le nombre ; et joignant cet un avec le 3, cela fait 13 ; je passe à la colonne suivante, et dis, 2 et 3 font 5, et 7 font 12, qui étant ôtés de 13, il reste 1, que je pose, et qui, joint avec le 7, fait 17 : j'additionne la dernière colonne, 8 et 5 font 13, et 4 font 17, ôtés de 17, il ne reste rien, je pose zéro, La règle est donc bonne.

R 3